



CHEUVREUX

Février 2021

TAXE POUR CRÉATION DE LOCAUX À USAGE DE BUREAUX, COMMERCIAUX ET DE STOCKAGE EN ÎLE-DE-FRANCE

TARIFS 2021

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 décembre 2020 (JO 31 déc. 2020) relatif à l'actualisation annuelle des tarifs au mètre carré pour le calcul de la taxe pour la création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région d'Ile-de-France, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, les tarifs par mètre carré de construction s'élèvent aux valeurs suivantes :

		Rappel des valeurs au 1 ^{er} janvier 2020	Valeurs actualisées au 1 ^{er} janvier 2021
Locaux de bureaux	4 ^{ème} circonscription	0 €	0 €
	3 ^{ème} circonscription	52,20 €	52,52 €
	2 ^{ème} circonscription	93,95 €	94,52 €
	1 ^{ère} circonscription	417,49 €	420,00 €
Locaux commerciaux	4 ^{ème} circonscription	0 €	0 €
	3 ^{ème} circonscription	33,42 €	33,63 €
	2 ^{ème} circonscription	83,51 €	84,02 €
	1 ^{ère} circonscription	134,67 €	135,48 €
Locaux de stockage	4 ^{ème} circonscription	14,63 €	14,72 €
	3 ^{ème} circonscription	14,63 €	14,72 €
	2 ^{ème} circonscription	14,63 €	14,72 €
	1 ^{ère} circonscription	14,63 €	14,72 €

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Valeurs, au mètre carré, de surface de construction, constituant l'assiette de la taxe d'aménagement, conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 décembre 2020 (JO 31 déc. 2020) relatif à l'actualisation annuelle des tarifs pour le mètre carré de taxe d'aménagement.

	Hors Île-de-France	Île-de-France	Indice
Valeur 2021 (arrondie à l'euro inférieur)	767 €	870 €	1765

Ces valeurs, exprimées en euros, sont actualisées au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction du dernier indice du coût de la construction connu à cette date, et arrondies à l'euro inférieur.